



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question écrite n° 67169

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les risques de propagation du virus Ebola. Actuellement répandue en Afrique de l'ouest, l'épidémie a déjà fait plus de 4 000 victimes et elle prend de l'ampleur jour après jour. Cette maladie est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'Homme, le taux de létalité peut atteindre 90 %. Bien que des mesures préventives aient été prises pour empêcher l'expansion de ce virus en France, le risque d'importation du virus par une personne rentrant d'un pays touché et ne se faisant pas connaître des autorités sanitaires ne peut être totalement exclu. Aussi il lui demande si elle envisage, en appliquant le principe de précaution, de faire cesser toute liaison aérienne avec les trois pays les plus touchés par l'épidémie du virus Ebola : le Liberia, la Sierra-Leone et la Guinée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris d'emblée des mesures pour protéger nos concitoyens et pour empêcher l'introduction du virus Ebola sur le territoire national, compte tenu des liaisons aériennes entre la France et les pays touchés. Les voyages vers les pays touchés sont vivement déconseillés et l'information des voyageurs au départ a été renforcée par la remise de documents à l'embarquement. Pour les voyageurs revenant des pays touchés, la France a renforcé le dispositif de contrôle des passagers mis en place par les gouvernements concernés dans les aéroports de Conakry et de Bamako et a mis en place des contrôles à l'arrivée de tous les vols directs dans les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly. Ces contrôles consistent en une vérification de la température, associée à la mise en place d'une traçabilité des voyageurs et à la remise d'un document d'information sur les conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes. Par ailleurs, il convient de rappeler que le Libéria n'est pas desservi par une liaison aérienne directe avec la France et que le Gouvernement a recommandé à Air France de suspendre sa liaison aérienne avec la Sierra Leone dès le 27 août 2014. Il n'est pas prévu d'étendre cette mesure à la Guinée dans la mesure où cette liaison est importante pour acheminer des personnels humanitaires et soutenir l'action de ce pays à contenir l'épidémie. Un contrôle similaire est également mis en place pour les navires ayant fait escale dans l'un des pays touchés dans une période de 21 jours précédant l'arrivée sur le territoire national. Enfin, les principaux ports et aéroports français sont spécifiquement préparés à la prise en charge d'un patient susceptible d'être porteur du virus. Un dispositif de mise à l'isolement au sein d'un établissement de santé spécialement habilité sera immédiatement activé, ainsi qu'une surveillance médicale des personnes en contact. Un site internet dédié a été mis en place pour informer le public sur les mesures que le Gouvernement prend pour gérer cette épidémie en toute responsabilité : <http://ebola.sante.gouv.fr/>.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67169

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8696

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2184